

Plan local d'urbanisme

Une révision qui se prolonge.....

Commencée il y a maintenant plus de 4 ans (délibération prise en 2016 et 1^{ère} réunion de travail en septembre 2017), cette révision rendue nécessaire par la mise en conformité des règles d'urbanisme avec les modifications réglementaires est un enjeu majeur de la politique municipale. De ce fait il a été impacté par le changement d'équipe municipale.

Il faut aussi rappeler que l'obligation de plus en plus contraignante de respecter les caractéristiques du SCOT (Schéma d'Urbanisme de l'Avant-Pays-Savoyard) et des nouvelles règles dans ce domaine (plafond de densité, non artificialisation des sols, trame verte, rénovation des centres bourgs.....) rendent l'exercice de rédaction du PLU de plus en plus compliqué, couteux et porteur de mécontentement..... Alors même que les décisions de vos élus sont très fortement encadrés.

Le Schéma de Cohérence Territoriale est un document de planification à l'échelle intercommunale (les 3 communautés de Communes de l'Avant-Pays Savoyard) qui traduit les orientations de développement retenues pour le territoire. Il sert de cadre de référence pour plusieurs politiques : organisation de l'espace et plans d'urbanisme, politique de l'habitat, de mobilité, d'aménagement de zones d'activités économiques, d'environnement...

Le SCOT est établi pour 20 ans (2015-2035) mais 6 ans au plus après son approbation, une analyse des résultats de l'application du schéma a été effectuée et il a été voté de ne pas réviser. La date de référence pour l'entrée en vigueur du SCOT est le 3 septembre 2014. Le SCOT a défini Le Pont de Beauvoisin comme «pôle d'équilibre Bourg Centre» et fixe des objectifs en terme de population (+460 habitants en 2025) et en terme de foncier (20 logements à l'hectare).



Élections régionales et départementales



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du département ?



Quel est le rôle de la région ?



Les 20 et 27 juin derniers ont eu lieu les élections départementales et régionales. C'est l'occasion pour nous de vous rappeler les compétences de chacune de ces deux institutions.

Le conseiller régional de notre territoire est M. Cédric VIAL
Le binôme qui nous représente au Conseil Départemental est formé par M. Gilbert GUIGUE et Mme Corine WOLF.